



AS Diagnostics

**ATTESTATION DE SUPERFICIE
« LOI CARREZ »**

ETABLI LE LUNDI 11 JANVIER 2016

PROPRIETAIRE	
Nom :	Consorts Al-Obaidi
Adresse :	26 A El Montazab Zamelek Le Caire (Egypte)

DOSSIER N°: 16-75-GA-001

ADRESSE DES LOCAUX VISITES
APPARTEMENT <i>étage:3 & 4</i> 10 RUE PERIGNON 75007 PARIS

Surface certifiée en application de la loi Carrez : 59.25 m²

**Fait à Ivry sur Seine
Le lundi 11 janvier 2016
par **Guy Amar****

AS DIAGNOSTICS
20 avenue Maurice Thorez 94200 Ivry sur Seine
Tél : 01 43 74 85 00 Fax : 01 43 74 85 01 Email : as@diagnostics.com
www.as-diagnostics.com
RCS Nanterre 525 779 800 17 - TVA : TVA E 8198328
Siège Social 20 avenue de Viarmes - 60249 Lamorlaye

**Ce rapport contient 3 page(s) indissociable(s) et n'est utilisable qu'en original.
Edition en 1 exemplaire.**

AS Diagnostics SAS au capital de 10 000,00 Euros - 20 avenue Maurice Thorez 94200 IVRY SUR SEINE
Siège social : 18 avenue de Viarmes 60260 LAMORLAYE tél : 0143758998
contact@as-diagnostics.com - Siret N° 810 129 858 000 17 RCS COMPIEGNE - ALLIANZ Contrat N°80810605

1. DESCRIPTION DU BIEN

DONNEUR D'ORDRE
Nom : Consorts Al-Obaidi
Adresse : 26 A El Montazab Zamelek - Le Caire (Egypte)
Tel :

NOTAIRE
Nom :
Adresse :
-
Tel :

Adresse du bien visité : 10 rue Pérignon 75007 Paris ❖ Appartement - Bien occupé par le locataire	
Nom locataire : M. Kamel	
Tel locataire :	
Accès : étage:3 & 4	Partie : Partie Privative
Type : Appartement	Caractéristiques :
Usage : habitation	Cadastre :
Date de construction : avant le 1er juillet 1997	Section : B0
Permis de construire : néant	Parcelle : 30
Nombre de Niveaux :	En copropriété : Oui
Supérieurs : 1 niveau(x)	Lots : Appartement (N° 245), caves (N° 227)
Inférieurs : aucun niveau inférieur	
Propriété bâtie : Oui	

Cette mission a été réalisée par notre technicien **Guy Amar**
Visite réalisée le **07/01/2016**
Assurance RCP : Allianz N°80810665 valide jusqu'au 30/09/2016

2. DOCUMENTS TRANSMIS

NEANT, Réglement de copropriété non communiqué

3. REFERENCE REGLEMENTAIRE

Certificat de superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre et suivant décret n° 97532 du 23 mai 1997 dite « Loi Carrez ».

Art.4.1: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieurs à 1,80 mètre.

Art.4.2: Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4.1.

Art.4.3: Le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, le notaire, ou l'autorité administrative qui authentifie la convention, remet aux parties, contre émargement ou récépissé, une copie simple de l'acte signé ou un certificat reproduisant la clause de l'acte mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot vendu, ainsi qu'une copie des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 lorsque ces dispositions ne sont pas reprises intégralement dans l'acte ou le certificat.

4. LOCAUX NON VISITES

NEANT

5. LOCAUX VISITES

Pièce	Loi Carrez				Observation
	Surface Carrez en m ²	Surface Hors Carrez			
		Hors Carrez en m ²	Comprenant		
	Surface Haut. < 1.80 m		Autres surfaces		
Total en m²	59.25 m²	4.47 m²	1.08 m²	3.39 m²	
Entrée	1.61 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
W.C	0.76 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Cuisine	5.45 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Salon/séjour	17.73 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Placard sous escalier	0.74 m ²	1.08 m ²	1.08 m ²	0.00 m ²	
Escalier RDC v 1er					
Dégagement/palier	2.43 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Chambre 1	11.83 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Placard chambre 1	1.49 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Chambre 2	8.60 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Placard chambre 2	0.31 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Balcon	0.00 m ²	3.04 m ²	0.00 m ²	3.04 m ²	
Salle de douches	3.88 m ²	0.35 m ²	0.00 m ²	0.35 m ²	
Placard palier	0.45 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	
Dressing	3.97 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	0.00 m ²	

Le détail des mesures des pièces est présenté à titre indicatif et ne peut en aucune façon faire l'objet d'une contestation. Seule le Total de la surface indiqué en m² est à prendre en compte (Décret d'application n°97-532 du 29 mai 1997)